



RATIOS

PROMUS/PROMOUVABLES

Sommaire

01 Rappel des conditions d'avancement avec les ratios promus prouvables

02 La campagne 2016-2018 : bilan quantitatif et qualitatif

03 La campagne 2019 et 2020

01

Rappel des conditions d'avancement avec
les ratios promus prouvables

Rappel des conditions d'avancement avec les ratios promus promouvables

- ⦿ Le mécanisme des ratios promus promouvables (RPP) s'applique au sein de la collectivité parisienne depuis 12 ans, comprenant 4 périodes triennales : 2007-2009, 2010-2012, 2013-2015 et 2016-2018.
- ⦿ Suite à la révision du décret du 24 mai 1994, la collectivité parisienne s'est alignée sur les autres collectivités locales et a désormais recours à des délibérations du Conseil de Paris après avis du Comité technique central.
- ⦿ Les ratios promus/promouvables permettent d'établir le nombre d'avancements de grade parmi les agents remplissant les conditions statutaires pour passer un examen professionnel ou être promus au choix. Le nombre d'avancements est ainsi déterminé par l'application d'un ratio ou pourcentage appliqué à une base de promouvables au 31 décembre n-1.
- ⦿ Pour la période 2016-2018, les nouveaux taux fixés devaient permettre la réalisation de 12 702 promotions de grade, soit près de 2 000 promotions supplémentaires par rapport à la période 2013-2015.

Rappel sur les ratios promus promouvables et la campagne 2016-2018

- ⦿ Entre 2016 et 2018, des réformes importantes (protocole PPCR, réforme des corps techniques de catégorie A et transfert de 3 corps de la Préfecture de Police) ont conduit à modifier les RPP.
- ⦿ La mise en œuvre du protocole PPCR a notamment modifié l'architecture des corps de catégorie C, avec la suppression d'un grade, et a nécessité de redéfinir les ratios de promotion pour 2017 et 2018. Cette réforme a également unifié les conditions de promouvabilité entre les corps (hors trilogie), et a élargi le vivier de promouvables, ce qui s'est traduit par une progression sensible du nombre de promotions.
- ⦿ En définitive, le nombre de promotions prononcées entre 2016 et 2018 est de 13 476, soit une progression de +2774 promotions par rapport à la période antérieure, dont +2699 promotions en catégorie C.

02

La campagne 2016-2018 :
bilan quantitatif et qualitatif

La campagne 2016-2018 : bilan quantitatif et qualitatif

NB DE PROMUS PAR CATEGORIE	2016	2017	2018	TOTAL
CATEGORIE A	231	238	235	704
CATEGORIE B	811	897	825	2 533
CATEGORIE C	3 337	3 704	3 198	10 239
TOTAL	4 379	4 839	4 258	13 476

La campagne 2016-2018 : bilan quantitatif et qualitatif

Évolution du nombre de promotions par catégorie :

PROMUS	2010/2012	2013/2015	2016/2018
CATEGORIE A	570	719	704
CATEGORIE B	1 773	2 443	2 533
CATEGORIE C	5 629	7 540	10 239
TOTAL	7 972	10 702	13 476

La campagne 2016-2018 : bilan quantitatif et qualitatif

Synthèse de la campagne 2016-2018 :

L'augmentation des taux et des promotions sur la période triennale a particulièrement bénéficié aux promotions en catégorie C avec la consolidation d'un taux de 40% pour l'accès au 2ème grade pour les corps à 3 grades et une hausse du taux d'accès au dernier grade pour améliorer les fins de carrière avec un taux minimum de 17% contre 12% auparavant.

10 corps à 3 grades adoptent ce principe de 1er taux à 17% et 2ème taux à 40% (adjoint administratif, adjoint technique, adjoint technique de l'eau et de l'assainissement, adjoint technique des collèges, adjoint d'animation et d'action sportive, adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage, agent d'accueil et de surveillance, agent de logistique générale, agent technique de la petite enfance, agent technique des écoles). Pour les corps à 2 grades, 6 corps se situent entre 16,7% et 18 % (agent spécialisé des écoles maternelles, auxiliaire de puériculture et de soins, adjoint administratif des bibliothèques, inspecteur de sécurité, agent de surveillance de Paris et préposé).

Enfin, les corps de la trilogie et les conducteurs bénéficient de taux différenciés pour tenir compte de la pénibilité des métiers et des carrières courtes avec des taux de 33 à 56% (éboueur, égoutier et personnel réseau souterrain, fossoyeur et conducteur automobile).

En catégorie B, le principe retenu a été a minima de maintenir les taux 2015, d'améliorer les taux d'accès au dernier grade de 1 à 2 points et d'harmoniser les taux par filière.

En catégorie A, une harmonisation par filière a également été recherchée et des hausses de taux ont été réalisées soit pour garantir les nominations pour des corps à faible effectif soit pour maintenir l'attractivité des corps.

03

La campagne 2019 et 2020

La campagne 2019 et 2020

Une proposition de RPP qui répondrait aux principes suivants:

1. Une fixation des taux pour les années 2019 et 2020,
2. une augmentation des taux de RPP pour les corps de catégorie C et les corps ayant fait l'objet de modifications statutaires,
3. une augmentation des taux de RPP qui concernerait l'accès au dernier grade,
4. une augmentation des taux de RPP plus élevée pour les corps les plus féminisés,
5. des revalorisations indemnitaires en cas de promotion harmonisées pour les corps au RIFSEEP.

La campagne 2019 et 2020 – Proposition de taux de RPP pour la catégorie C

CORPS	Taux d'accès au 2ème grade			Taux d'accès au troisième ou dernier grade		
	Taux 2018	Proposition de taux 2019	Proposition de taux 2020	Taux 2018	Proposition de taux 2019	Proposition de taux 2020
CATEGORIE C						
ADJOINT ADMINISTRATIF	40%	40%	40%	17%	30%	30%
ADJOINT D'ANIMATION	40%	40%	40%	17%	30%	30%
ADJOINT D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE	40%	40%	40%	17%	30%	30%
ADJOINT TECHNIQUE	40%	40%	40%	17%	20%	22%
ADJOINT TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	40%	40%	40%	17%	20%	22%
ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	40%	40%	40%	17%	30%	30%
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE	40%	40%	40%	17%	30%	30%
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE	40%	40%	40%	17%	32%	32%
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES	40%	40%	40%	17%	32%	32%
AGENT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE	40%	40%	40%	17%	20%	22%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE ET DE SOINS				17%	32%	32%
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES				17%	32%	32%
ADJOINT ADMINISTRATIF DES BIBLIOTHEQUES				18%	20%	22%
AGENT DE SURVEILLANCE DE PARIS				17%	30%	30%
PREPOSE DE LA VILLE DE PARIS				16,7%	20%	22%
INSPECTEUR DE SECURITE				17%	20%	22%
EBOUEUR				33%	36%	36%
EGOUTIER				56%	59%	59%
FOSSOYEUR				56%	59%	59%
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE				49%	52%	52%

La campagne 2019 et 2020 – Proposition de taux de RPP pour la catégorie B

CORPS	Taux d'accès au 2ème grade			Taux d'accès au troisième ou dernier grade		
	Taux 2018	Proposition de taux 2019	Proposition de taux 2020	Taux 2018	Proposition de taux 2019	Proposition de taux 2020
CATEGORIE B						
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	25%	25%	25%	20%	20%	20%
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL	25%	25%	25%	20%	20%	20%
TECHNICIEN SUPERIEUR	22%	22%	22%	19%	19%	19%
PERSONNEL DE MAITRISE	19%	19%	19%			
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS	25%	25%	25%	19%	19%	19%
ANIMATEUR ET ANIMATRICE	23%	23%	23%	20%	20%	20%
ASSISTANT SPECIALISE DES BIBLIOTHEQUES ET DES MUSEES	22%	22%	22%	19%	19%	19%
ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	22%	22%	22%			
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	22%	22%	22%	19%	19%	19%
INFIRMIER ET INFIRMIERE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	22%	22%	22%			
TECHNICIEN DE TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE SURVEILLANCE	25%	25%	25%	22%	22%	22%
CONTROLEUR DE LA VILLE DE PARIS	23,33%	23,33%	23,33%	33,33%	33,33%	33,33%

La campagne 2019 et 2020 – Proposition de taux de RPP pour la catégorie A

CORPS	Taux d'accès au 2ème grade			Taux d'accès au troisième ou dernier grade		
	Taux 2018	Proposition de taux 2019	Proposition de taux 2020	Taux 2018	Proposition de taux 2019	Proposition de taux 2020
CATEGORIE A						
ADMINISTRATEUR DE LA VILLE DE PARIS	40%	40%	40%			
ATTACHE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	10%	10%	10%			
BIBLIOTHECAIRE	20%	20%	20%			
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	20%	20%	20%			
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	20%	20%	20%	4%	4%	4%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	13%	13%	13%			
DIRECTEUR DES CONSERVATOIRES	15%	15%	15%			
ARCHITECTE VOYER	25%	25%	25%	4%	4%	4%
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	20%	20%	20%	10%	10%	10%
PROFESSEUR DE LA VILLE DE PARIS	10%	10%	10%			
PROFESSEUR DES CONSERVATOIRES DE PARIS	10%	10%	10%			
PROFESSEUR CERTIFIE DE L'ECOLE HORTICOLE	10%	10%	10%			
MAITRE DE CONFERENCES DE L'ESPCI	33%	33%	33%			
PROFESSEUR DE L'ESPCI	50%	50%	50%	25%	25%	25%
PUERICULTRICE D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES	20%	20%	20%	5%	5%	5%
INFIRMIER DE CATEGORIE A	20%	20%	20%			
SAGE-FEMME						
PSYCHOLOGUE	20%	20%	20%			
MEDECIN	95%	95%	95%	50%	50%	50%
MEDECIN HORS CLASSE ECHELON SPECIAL	25%	25%	25%			
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	20%	20%	20%		A définir	A définir
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF (pour mémoire taux de 22% en catégorie B en 2018)		A définir	A définir		A définir	A définir
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (pour mémoire taux de 22% en catégorie B en 2018)		A définir	A définir		A définir	A définir
INGENIEUR ET ARCHITECTE (taux votés jusqu'en 2021 par délibération des 2, 3 et 4 mai 2018)	16%	16%	16%			
INGENIEUR CADRE SUPERIEUR (taux votés jusqu'en 2021 par délibération des 2, 3 et 4 mai 2018)	25%	25%	25%	12%	12%	12%